

Paris, le 24 mai 2025

## **DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, SOUTENONS LE PEUPLE PALESTINIEN : STOP À LA REPRESSION**

Plus le génocide s'intensifie en Palestine, plus la défense des droits des Palestiniens.nes s'accompagne d'une répression d'Etat. Dans l'Éducation nationale, élèves et personnels sont sommés de taire toute forme de soutien.

Les cas de répression à l'encontre des élèves s'accumulent et nous alertent sur la criminalisation dont ils et elles sont victimes. Récemment, des élèves d'un lycée de Joué-les-Tours ont été menacés de sanctions pour avoir déployé un drapeau palestinien lors d'une action éducative. Dans un collège de Romans-sur-Isère, le port du maillot de l'équipe de football de la Palestine est interdit sous prétexte de neutralité et d'un principe de laïcité abusivement invoqué. Plusieurs élèves ont été reçus par la direction, donnant lieu à des entretiens véritablement inquisitoires. Par la suite, tout affichage de soutien dans l'établissement a été interdit sous peine de poursuite disciplinaire, voire judiciaire. Le soutien à la Palestine n'est en rien une affiliation religieuse et donc une atteinte à la laïcité. Le devoir de neutralité ne s'applique pas aux enfants. Face au génocide nos élèves ont le courage de montrer leur soutien. SUD éducation défend une école émancpatrice, cette émancipation passe également par la capacité des enfants à s'engager.

Le 18 mars dernier, à la suite de la rupture du cessez-le-feu par Netanyahu, entraînant plus de 700 décès dans la bande de Gaza, des élèves d'un lycée de Sens demandent à leur enseignante d'observer une minute de silence en hommage aux victimes

palestiniennes. Ne forçant aucun·e élève à y participer, notre collègue a accepté l'organisation de ce moment de recueillement à la fin de son cours, La réponse du rectorat ne s'est pas faite attendre ; l'enseignante est immédiatement suspendue pour une durée de quatre mois, dans l'attente d'une procédure disciplinaire. Il lui est également interdit de pénétrer dans l'enceinte de son établissement et d'entrer en communication avec les élèves ou leurs parents. Le rectorat fait donc le choix de criminaliser et d'ostraciser une collègue pour son soutien aux victimes de la bande de Gaza et l'accompagnement pédagogique dont elle a su faire preuve face à des élèves soucieux et alertes du génocide en cours.

Ce cas de répression est loin d'être isolé. À l'heure où on dénombre plus de 50 000 morts, l'Éducation nationale préfère sanctionner et invisibiliser les soutiens aux habitant·es de la bande de Gaza et aux dénonciations du génocide en cours. Le ministère avait, dès le 7 octobre, demandé aux établissements de faire remonter les noms des élèves qui afficheraient un soutien aux Palestinien·nes ; accentuant un climat délétère de suspicion et de criminalisation des élèves musulman·es ou supposé·es l'être, faisant de tout drapeau palestinien un signe par destination

À l'université, on ne compte plus les nombreux·ses étudiant·es et personnels sanctionné·es par leur direction depuis le 7 octobre 2023. Dernièrement, trois étudiants de Sciences Po Paris se sont vu interdire de pénétrer dans leur établissement en raison de leur participation à des actions de soutien aux Gazaoui·es. Par ailleurs, plusieurs étudiant·es sont poursuivi·es par leur université pour des tractages ou des blocages.

**SUD éducation se tient aux côtés de tous·tes les personnels qui, à l'école, parlent de la Palestine avec les collègues, les étudiant·es et les élèves. SUD éducation soutient tous les personnels qui construisent des moments nécessaires de réflexion, de soutien et de recueillement sur le génocide en Palestine. SUD éducation dénonce toute répression ou criminalisation des soutiens aux palestinien·nes et apporte tout son soutien aux élèves, étudiant·es et aux personnels réprimé·es pour leur dénonciation du génocide en cours dans la bande de Gaza.**